

**SIGNATURE DU 1<sup>ER</sup> CONTRAT DE TERRITOIRE  
« EAU & CLIMAT » DU BASSIN SEINE-NORMANDIE  
3 ans pour agir collectivement pour la qualité de l'eau  
du territoire de Coutances mer et bocage.**



## DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse	p. 2
Un territoire à forte imbrication entre environnement et développement économique	p. 3
Diagnostic environnemental	p. 4
Les principaux axes d'intervention	p. 5
<i>Annexes :</i>	
Le territoire Coutances mer et bocage – carte d'identité	p. 11
Signataires et co-signataires	p. 12
L'agence de l'eau Seine-Normandie	p. 14
Contrat « Eau & climat », mode d'emploi	p. 15

### Relations presse :

Agence de l'eau Seine-Normandie / Marie-Anne Petit – Andriana. [petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr) / Port : 06.61.58.91.74

Communauté de communes Coutances mer et bocage / Emmanuelle Leprovost - [e.leprovost@ville-coutances.fr](mailto:e.leprovost@ville-coutances.fr) / 02 72 88 09 62

Agon-Coutainville, le 28 mai 2019

# SIGNATURE DU 1<sup>ER</sup> CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

## 3 ans pour agir collectivement pour la qualité de l'eau du territoire de Coutances mer et bocage.

Ce jour, à Agon-Coutainville, Jacky Bidot, président de la communauté de communes Coutances mer et bocage, Nicolas Juillet, Vice-Président du comité de bassin Seine-Normandie et Patricia Blanc, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie signent le 1<sup>er</sup> contrat de territoire « Eau & climat » du bassin Seine-Normandie. Signé pour 3 ans, le contrat rassemble une vingtaine d'acteurs locaux qui s'engagent à mettre en œuvre des actions d'urgence pour résoudre les problèmes de qualité de l'eau du territoire de Coutances mer et bocage, dans la Manche.

Le premier objectif concerne la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale. Le territoire produit notamment 43% des moules Bouchot normandes pour un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros. Donc toute altération de la qualité est susceptible de mettre en danger la production. D'ailleurs, plusieurs zones de baignade et de productions de moules ont dû arrêter leurs activités durant l'été 2017. Trois types d'actions jugées prioritaires ont été retenues dans le présent contrat : la réhabilitation et la création de réseaux de collecte des eaux usées, l'installation de clôtures et d'abreuvoirs pour éviter la pollution des cours d'eau par les bovins ; et enfin, l'implication des particuliers, résidant sur la bande côtière, pour la mise aux normes de leur équipement d'assainissement non collectif est déterminante. Ils pourront encore bénéficier des subventions de l'agence de l'eau pendant 3 ans pour se mettre en règle.

Le second objectif vise l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. En particulier, en cas de fortes pluies, le ruissellement des pollutions diffuses, dont les pesticides et les divers produits épandus sur cultures et prairies contaminent les cours d'eau. Ce phénomène est amplifié par la suppression des talus et des haies. Pour atteindre le bon état des cours d'eau du territoire, la restauration du bocage apparaît donc comme une priorité.

Les mesures prévues dans ce contrat d'un montant global de 15 millions d'euros, sont co-financées par des subventions de l'agence de l'eau à hauteur de 40% en moyenne, soit 6 millions d'euros apportés au territoire dans le cadre de la solidarité du bassin Seine-Normandie. Elles s'inscrivent dans le cadre du programme « Eau & climat » de l'agence de l'eau Seine-Normandie 2019-2024 qui a été élaboré courant 2018 par le comité de bassin Seine-Normandie présidé par François Sauvadet. Le contrat, ciblé sur la qualité des eaux, intègre le volet eau du futur contrat de transition écologique.

Relations presse :

Agence de l'eau Seine-Normandie / Marie-Anne Petit – Andriana. [petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr) / Port : 06.61.58.91.74  
Communauté de communes Coutances mer et bocage / Emmanuelle Leprovost - [e.leprovost@ville-coutances.fr](mailto:e.leprovost@ville-coutances.fr) / 02 72 88 09 62

## UN TERRITOIRE A FORTE IMBRICATION ENTRE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.



Peu artificialisé, avec des milieux naturels ou semi-naturels très présents, le territoire de la communauté de communes se caractérise par un bon potentiel en terme de biodiversité, qu'elle soit remarquable (Havre de la Sienne...) ou « ordinaire » (bocage...). La valorisation des espaces naturels et des paysages constitue donc une voie à explorer, à mettre en perspective avec les enjeux touristiques et de développement économique.

Le territoire de la communauté de communes fait partie du bassin d'emploi du Pays de Coutances, considéré comme une zone peu dense à orientation agricole. Ce territoire joue la carte de la bivalence, maritime et bocagère.

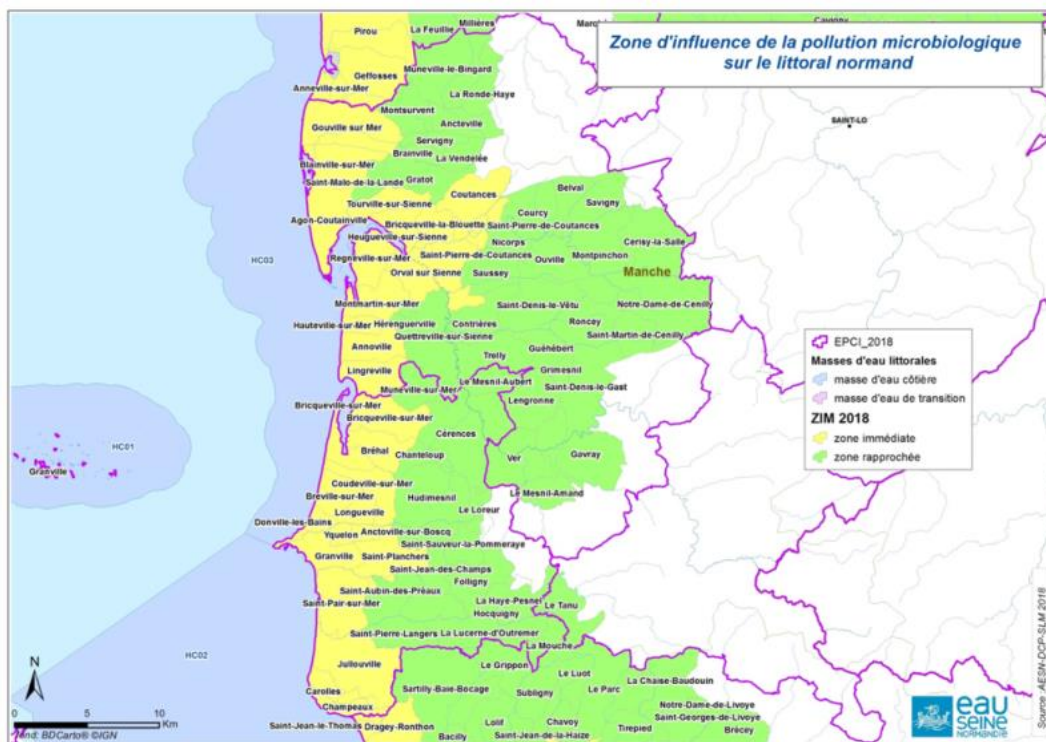
10 % de la population active travaille dans le secteur agricole. Il est constitué de trois domaines, traditionnels et emblématiques de l'économie locale, à savoir : l'élevage, le maraîchage et la conchyliculture. L'industrie agro-alimentaire rassemble une forte proportion des emplois industriels sur le Pays de Coutances. Elle est spécialisée dans la filière lait et les légumes frais.

Enfin, le territoire dispose d'une très forte spécificité autour des produits de la mer puisqu'il héberge de nombreuses entreprises conchyliques. Concernant les 111 entreprises mytilicoles en Normandie, 41 se situent sur la côte ouest des havres du Cotentin (de Pirou à Bricqueville-sur-Mer), produisant 43% des moules de bouchot normandes. Leur chiffre d'affaire est de l'ordre de 13 millions d'euros. Il est aussi d'environ 3 millions d'euros pour l'ostréiculture. Les entreprises établies sur ces zones utilisent de l'eau de mer pour le stockage, le retrempage, la purification, le lavage, etc. des coquillages.

**Le contrat territorial s’appuie d’abord sur un diagnostic environnemental du territoire :**

**1**

**LE LITTORAL** autour des havres de la Seine et de la Vanlée sur la côte ouest de la Normandie connaît depuis plusieurs années des contaminations bactériologiques portant gravement préjudice aux usages, à l’économie et à l’attractivité du territoire. En effet, le tourisme, les activités conchylicoles et la pêche à pied souffrent de ces pollutions récurrentes. Suite à des déclassements de gisements et des interdictions de baignades, depuis l’été 2017 sous le co-pilotage de l’Etat et de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, des groupes de travail se sont mis en place pour élaborer un programme pluriannuel de plus de 50 actions et pour les mener dans les meilleurs délais dans les domaines de l’assainissement (collectif et non collectif), de l’agriculture et de la conchyliculture. A ce jour, la moitié des actions sont déjà en cours de réalisation. Logiquement, le contrat de territoire eau et climat s’est appuyé sur le travail effectué depuis plus d’un an. Les actions traitant de tous les types de pollutions y ont donc été valorisées.



**Zone d’Influence Microbienne Immédiate (ZIMI – en jaune) et rapprochée (ZIMr – en vert)**

**2**

Le diagnostic a aussi permis d’intégrer l’enjeu **D’ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX SUPERFICIELLES**. Une grande partie des cours d’eau sont classés au titre du L.214-17.2 du code de l’environnement du fait des forts enjeux de migration des poissons. Actuellement, 40% des cours d’eau du territoire ne sont encore en « bon état », alors que tous devraient l’être avant 2027.

# 1 LITTORAL

## AMELIORER LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE 1/2



**Résorber les pollutions bactériologiques le long du littoral**  
 Par nature, l'ensemble des actions en amont ont un impact sur le littoral : toutes les rivières aboutissent à la mer. Les eaux côtières font donc l'objet d'un suivi attentif, d'autant qu'elles sont exposées à de multiples pressions. L'enjeu est de taille puisqu'il concerne aussi bien l'environnement aquatique que la santé publique, l'un et l'autre étant étroitement liés. La baignade, la pêche récréative et la conchyliculture sont très développées sur le littoral normand.

Les déjections des bovins, comme des ovins, impactent la qualité bactériologique des eaux littorales.

Un seul bovin qui s'abreuve directement au cours d'eau qui se jette quelques centaines de mètres plus loin en mer, peut être aussi polluant qu'une station d'épuration de 1000 habitants dont le traitement supprime 99,9% des bactéries! Par ailleurs, l'élevage présente l'avantage de maintenir des surfaces en herbe.

Des solutions très simples existent et sont financées par l'agence de l'eau Seine-Normandie, comme les abreuvoirs, les clôtures...

Particularité normande, **L'ELEVAGE** comme par exemple la pâture des moutons sur les herbus. Et lorsqu'ils sont submergés, les déjections animales peuvent être lessivées par l'eau de mer, ce qui peut participer au déclassement des zones de baignade, voire à l'interdiction du ramassage des coquillages. Il convient donc de trouver des moyens à mettre en œuvre afin de pouvoir agir efficacement sur la concentration de déjections lessivées lors de submersions. Un test comparatif de plusieurs pratiques d'élevage va ainsi être mené afin d'analyser, objectivement et de manière la plus exhaustive possible, leurs avantages et leurs inconvénients vis-à-vis tant des conditions d'exploitations que de leurs impacts sur la reconquête de la qualité des eaux littorales.



**QUELQUES INDICATEURS D'OBJECTIFS OU DE RESULTATS ATTENDUS**

- Diagnostic d'au moins **50 exploitations agricoles** et **50 exploitations conchyloles** vis-à-vis de leurs **modes de gestion des eaux** (limitation des impacts de leurs rejets en eaux).
- **Diagnostic** et la mise en œuvre de **programmes de travaux de restauration** sur **l'ensemble des cours d'eau côtiers** du territoire.

OBJECTIF	ACTION	LIEU
<b>Limiter les risques bactériologiques liés à l'abreuvement des animaux</b>	Programme de restauration du cours d'eau	Passevin, Siame et l'ensemble des cours d'eau côtiers
<b>Faire évoluer les pratiques de pacage sur les havres</b>	Tests de l'évolution du Plan de gestion du pacage dans le cadre de l'AOP	Zone d'Influence Microbienne immédiate
<b>Limiter les rejets des exploitations agricoles</b>	Diagnostics sur les rejets ponctuels et conseils aux agriculteurs	Zone d'Influence Microbienne immédiate et rapprochée

# 1 LITTORAL

## AMELIORER LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE 2/2



### Assainissement collectif

Les rejets d'effluents urbains, concentrés sur les grandes agglomérations et sur le littoral, font l'objet d'un traitement de plus en plus rigoureux. Certains impacts persistent néanmoins. Pour agir, il faut d'abord bien vérifier les branchements : le réseau d'assainissement ne doit en général récupérer que les eaux sanitaires issues des wc, éviers, douche, électroménagers et pas les eaux pluviales issues des gouttières et des avaloirs de cours, par exemple...

### Assainissement Non Collectif (ANC)

L'assainissement non collectif (ANC) constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Il concerne les habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. L'ANC est une solution alternative à l'assainissement collectif, aussi efficace. Le contrat prévoit la réhabilitation d'au moins 450 assainissements non collectifs sur les trois prochaines années.

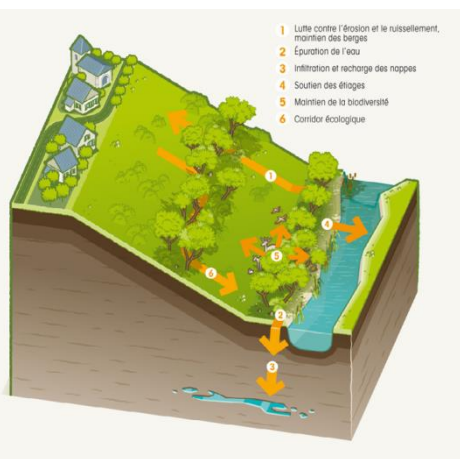
OBJECTIF	ACTION	LIEU
<p><b>Limiter les risques bactériologiques liés aux dispositifs d'assainissement individuels qui dysfonctionnent</b></p>	<p>Programmes de travaux d'assainissement non collectif</p>	<p>Zone d'Influence Microbienne immédiate et rapprochée</p>
<p><b>Limiter les risques bactériologiques liés aux dispositifs d'assainissement collectif</b></p>	<p>Programmes d'amélioration de stations d'épuration et de réhabilitation des réseaux</p>	<p>Zone d'Influence Microbienne immédiate</p>



#### QUELQUES INDICATEURS D'OBJECTIFS ET DE RESULTATS ATTENDUS

- Réhabilitation d'au moins 150 installations ANC/an jusqu'en 2021 en ZIMi et en ZIMr.
- Réduction de la part d'eaux claires parasites collectées et transportées par les réseaux d'eaux usées sur les différents systèmes d'assainissement du territoire.

## 2 L'ATTEINTE DU BON ETAT DES COURS D'EAU 1/2



### Lutter contre l'érosion des sols et la pollution des cours d'eau en développant les infrastructures agro-écologiques...

Les infrastructures agro-écologiques sont les haies, bosquets, arbres isolés et alignés, bandes tampons, prairies, zones humides, (mares, etc) vergers... Elles constituent un bouquet de réponses intéressantes : meilleure infiltration de l'eau quand elles sont situées de manière optimale dans le paysage, rétention des polluants, limitation de l'érosion, sources d'auxiliaires pour lutter contre les ravageurs, maintien de la biodiversité, stockage de carbone...

Pourtant depuis les années 70, la moitié des haies a disparu en Normandie. La prise de conscience collective, l'essor de la filière bois et le développement de chaudières collectives alimentées localement incitent à ne plus détruire de haies voire même à replanter.

OBJECTIF	ACTION	LIEU
<p><b>Limiter les déclassements liés aux temps de pluie</b></p>	<p>Programmes de restauration du bocage</p>	<p>Bassins versants de la Liotterie, de la Jusselière, de la Malfiance, de la Vanne et de la Sienne aval</p>



#### QUELQUES INDICATEURS D'OBJECTIFS ET DE RESULTATS ATTENDUS

Amélioration des résultats d'analyses par temps de pluie sur les masses d'eau concernées.

## 2 L'ATTEINTE DU BON ETAT DES COURS D'EAU 2/2



Restauration de la continuité écologique de la Soulles

Récemment, le seuil de l'entreprise PAPECO, premier seuil situé sur le secteur aval de la Soulles a été effacé. Plusieurs projets de restauration de la continuité écologique sont envisagés sur le territoire, en partenariat avec des propriétaires privés, des associations et des syndicats de rivière

**Restaurer l'écoulement naturel des cours d'eau en limitant ou en supprimant les obstacles dès que possible** pour améliorer la circulation de l'eau, limiter son échauffement et reconquérir des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. L'action porte sur les obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau par des seuils et barrages. Historiquement, ils datent des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles où la Normandie comptait des centaines de moulins sur les rivières. Restaurer l'écoulement des cours d'eau permet de limiter l'échauffement de la surface de l'eau et ainsi de contribuer à préserver sa qualité. Elle permet le bon déroulement du transport des sédiments, la circulation des espèces, leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri.

Une rivière qui « méandre » rend de nombreux services : elle peut déborder dans des zones naturelles connexes et ainsi dissiper l'énergie des crues. Elle peut aussi alimenter les nappes et les zones humides afin de restituer l'eau lors des étiages. Elle enrichit la biodiversité, diversifie le paysage et améliore le cadre de vie des riverains.

OBJECTIF	ACTION	LIEU
Améliorer l'état des cours d'eau	Programmes de restauration des cours d'eau	Bassins versants de la Taute amont et de l'Ay
Améliorer l'état des cours d'eau	Restauration de la continuité écologique	Cours d'eau en liste 2 (Taute amont, Ay, Airou, Sienne, Soulles et leurs affluents en liste 2)



### QUELQUES INDICATEURS D'OBJECTIFS ET DE RESULTATS ATTENDUS

Dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et sur toute la durée du présent contrat, des actions opérationnelles devront être mises en œuvre sur un minimum de 14 ouvrages hydrauliques.



## LE CONTENU DU CONTRAT

Le programme d'actions échelonné sur **3 ans** comprend **40 actions** dont 10 études ou diagnostics. Il nécessite la création de 3 postes d'animation dès 2019 et la mobilisation de 7 postes existants pour sa mise en œuvre.

	Enjeux	Territoires concernées	Nombre d'actions par territoire concerné	Domaines
1	Amélioration de la qualité des eaux littorales	Zone d'Influence Microbienne immédiate	6	Assainissement Collectif
		Zone d'influence Microbienne immédiate et rapprochée	2	Assainissement Non Collectif
		Havres et Zone d'influence Microbienne immédiate	4	Agriculture
2	Atteinte du bon état des cours d'eau	Masses d'eaux* éloignées du « bon état »	5	Assainissement Collectif Restauration de Cours d'Eau
		Masses d'eaux* proches du « bon état »	1	Restauration de Bocage Restauration de Continuité Ecologique
		Masse d'eaux* en bon état mais en limite sur certains paramètres (« bon état fragile »)	12	Connaissance
Autres actions		Masse d'eaux* en bon état	4	Restauration de Continuité Ecologique
		Aire d'Alimentation de Captage prioritaire	1	Agriculture
		Périmètre communauté de communes	1	Zones humides
		Périmètre communauté de communes	4	Gouvernance Communication
		Périmètre communauté de communes		Sensibilisation

### C'est quoi, le « bon état » ?

Une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique.

### Comment le mesure-t-on ?

Le bon état se mesure notamment par l'état biologique de l'eau (diversité de la faune et de la flore). La baisse des macropolluants participe en partie à l'objectif de bon état des rivières.

\*masse d'eau : tronçon de cours d'eau, un lac, un étang, nappe phréatique... caractérisé par une température et une salinité spécifiques ou par sa composition chimique propre, d'une taille suffisante pour permettre le fonctionnement des processus biologiques et physico-chimiques dont elle est le siège.



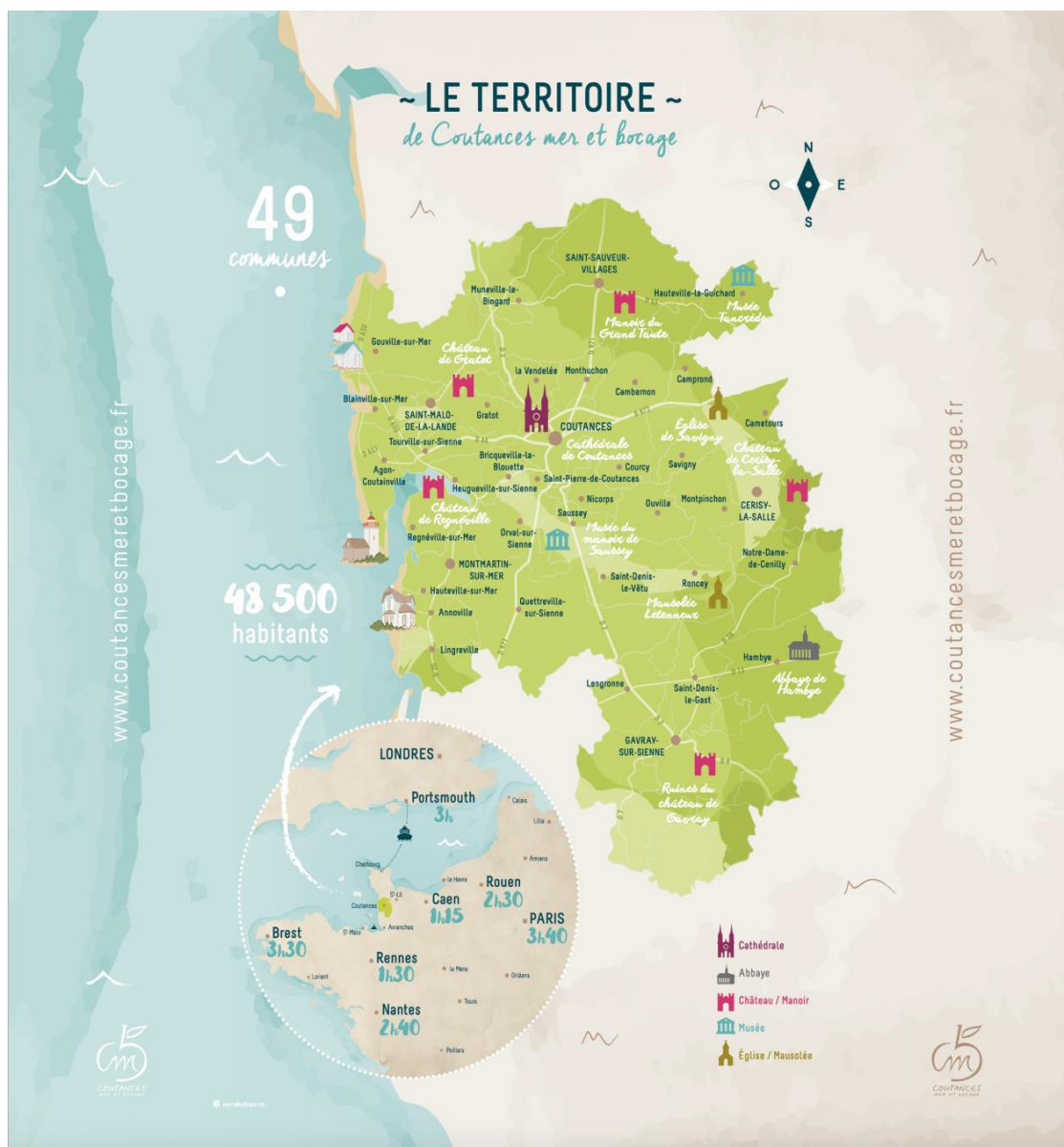
**SIGNATURE DU 1<sup>ER</sup> CONTRAT DE TERRITOIRE  
« EAU & CLIMAT » DU BASSIN SEINE-NORMANDIE  
3 ans pour agir collectivement pour la qualité de l'eau  
du territoire de Coutances mer et bocage.**

Régneville

*Annexes :*

Le territoire Coutances mer et bocage – carte d'identité	p. 11
Signataires et co-signataires	p. 12
L'agence de l'eau Seine-Normandie et son comité de bassin	p. 14
Contrat « Eau & climat », mode d'emploi	p. 16

## LE TERRITOIRE COUTANCES MER ET BOCAGE CARTE D'IDENTITE



### LE TERRITOIRE, EN BREF...

Territoire issu de la fusion des communautés de communes de Montmartin sur Mer, du canton de Saint-Malo de la Lande et du Bocage Coutançais, Coutances mer et bocage regroupe 49 communes depuis le 1er janvier 2019. De par son étendue (639,3 km<sup>2</sup>), la communauté de communes présente une grande diversité de territoires et réunit des communes urbaines, rurales et littorales soit 48 091 habitants.

### Au niveau de la biodiversité...

Le territoire comprend :

- ◆ Une partie située dans un parc naturel régional
- ◆ 3 sites Natura 2000
- ◆ 14 ZNIEFF Type 1
- ◆ 5 ZNIEFF Type 2



Issue de la fusion de trois communautés de communes depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes Coutances mer et bocage couvre 49 communes situées au centre ouest du département de la Manche et regroupe 48 100 habitants. Elle s'étend sur 40 km du nord au sud et sur 25 km du littoral vers l'intérieur des terres.

Les compétences du domaine de l'eau exercées par la communauté de communes Coutances mer et bocage sont les suivantes :

- ◆ « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » - GEMAPI sur une partie de son périmètre ;
- ◆ l'assainissement non collectif sur la totalité de son périmètre.

Pour les autres compétences :

- ◆ la compétence eau potable est partagée sur le territoire entre les communes, syndicats et le SDEAU 50 (syndicat couvrant la majeure partie du département) ;
- ◆ la compétence assainissement collectif est exercée par les communes, la communauté de communes pouvant assurer l'accompagnement et le conseil aux communes dans ce domaine ;
- ◆ la compétence « gestion des milieux aquatiques » - GEMA est assurée sur une partie du territoire par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES).

Les co-signataires du contrat (voir fiche 19 co-signataires) sont :

- ◆ le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES) pour des actions « gestion des milieux aquatiques » ;
- ◆ 2 syndicats de communes et 14 communes pour des actions d'assainissement collectif ;
- ◆ le SDEAU 50 pour des actions de protection de la ressource en eau potable ;
- ◆ et l'association AVRIL pour des actions « zones humides » et littorales.

## CONTRAT DE TERRITOIRE EAU & CLIMAT : 19 CO-SIGNATAIRES

- ◆ Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Seine  
Président : Monsieur Stéphane VILLAESPESA
- ◆ Association AVRIL  
Président : Monsieur Jean-Louis SION
- ◆ Syndicat d'assainissement Orval-Hyenville  
Président : Monsieur Joël DOYERE
- ◆ Syndicat Intercommunal de Traitement des eaux usées (Montmartin S/Mer ; Hauteville S/Mer ; Annoville ; Lingreville)  
Président : Germain LE CALVEZ
- ◆ SDEAU 50  
Président : Jacky BOUVET
- ◆ Ville de Coutances  
Maire : Yves LAMY
- ◆ Commune d'Agon-Coutainville  
Maire : Christian DUTERTRE
- ◆ Commune de Tourville-sur-Sienne  
Maire : Yves MICHEL
- ◆ Commune d'Heugueville-sur-Sienne  
Maire : Richard MACE
- ◆ Commune de Blainville-sur-Mer  
Maire : Michel BOIVIN
- ◆ Commune de Lingreville  
Maire : Jean-Benoît RAULT
- ◆ Commune de Regnéville-sur-Mer  
Maire : Bernard MALHERBE
- ◆ Commune de Montmartin-sur-Mer  
Maire : Norbert GUILBERT
- ◆ Commune d'Annoville  
Maire : Frédéric LONGUET
- ◆ Commune d'Hauteville-sur-Mer  
Maire : Jacques DURET
- ◆ Commune de Gouville-sur-Mer  
Maire : Béatrice GOSSELIN
- ◆ Commune de Saint Malo-de-la-Lande  
Maire : Jean-Pierre PERRODIN
- ◆ Commune de Quettreville-sur-Sienne  
Maire : Guy GEYELIN
- ◆ Commune de Roncey  
Maire : Claude HALBECQ



### Un établissement public de l'État

Dans chaque bassin, une agence de l'eau finance la politique de l'eau, à partir des redevances perçues auprès des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des ménages.

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public administratif et financier doté de sa propre personnalité juridique et d'une autonomie financière. Élus des collectivités, représentants des industriels, des agriculteurs, des associations, des milieux-socio-professionnels et des services de l'État définissent ensemble ses modalités d'intervention : le taux des redevances et celui des aides (subventions et avances) attribuées pour financer la politique de l'eau. L'agence de l'eau est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire.

### La mission de l'agence de l'eau Seine-Normandie

#### • Analyser le milieu

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau se fonde sur l'état de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention, le programme « eau & climat » 2019-2024.

#### • Les moyens de l'agence : les redevances

L'agence perçoit des redevances auprès des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des ménages selon le principe pollueur-payeur. Les usagers contribuent à la « caisse commune » que constitue l'agence de l'eau à proportion de ce qu'ils prélèvent et/ou polluent. Cette caisse commune est utilisée pour financer les efforts des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des associations pour garantir la ressource en eau – en qualité et en quantité –, la santé publique et le cadre de vie sur son territoire.

#### • Favoriser les investissements

L'agence de l'eau Seine-Normandie finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques, sur son territoire de compétence : le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

#### • Une organisation au service des territoires

L'organisation de l'agence de l'eau Seine-Normandie en secteurs géographiques favorise une gestion de l'eau au plus proche des territoires : Seine-amont, Vallées de Marne, Vallées d'Oise, Seine francilienne, Seine-aval, Bocages normands, soit, en 2018, 405 agents répartis sur le territoire Seine-Normandie, à l'écoute des acteurs de l'eau.



### **Le comité de bassin Seine-Normandie**

Institué par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu de concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'État, et constitue ainsi le « parlement local de l'eau ». L'agence de l'eau en assure le secrétariat.

Cette assemblée de 185 membres, élus pour 6 ans, émet un avis, sur proposition du conseil d'administration, sur le programme d'intervention de l'agence de l'eau : les types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux. Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention.

## LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » MODE D'EMPLOI

Zone humide riveraine à la Soulette, Notre-Dame-de-Cenilly (Manche)

*Le programme « Eau & climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie, vise à encourager les acteurs à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets. La contractualisation permet de fédérer les actions communes sur les territoires à enjeux. Les contrats de territoire « Eau & climat » sont la déclinaison pour le bassin Seine-Normandie, des contrats de progrès mis en place dans le cadre des assises nationales de l'eau. Ils visent à accompagner les collectivités qui font face à des investissements importants en matière d'eau et d'assainissement.*

### UN CONTRAT POUR...

- ◆ Mettre en œuvre la politique territoriale et les actions prioritaires d'un programme d'action afin de réduire les sources de pollution et/ou de dégradation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité.
- ◆ Faciliter et soutenir l'émergence et le suivi des projets les plus pertinents pour la mise en œuvre d'un programme d'actions.
- ◆ Mobiliser, outre l'agence de l'eau Seine-Normandie, un ou plusieurs acteurs ayant compétence à agir.
- ◆ Engager réciproquement les différents partenaires et maîtres d'ouvrages locaux dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.
- ◆ Donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

### UN CONTRAT... DES ACTIONS CONCRETES

- ◆ Des actions portant sur au moins un des enjeux suivants : gestion à la source des eaux de pluie, préservation de la ressource en eau potable et protection des milieux aquatiques et humides ;
- ◆ au moins une action de sensibilisation "eau-biodiversité-climat" ;
- ◆ au moins trois actions pour l'adaptation au changement climatique.



## 4 AXES DE CONSTRUCTION

---

- ◆ un périmètre le plus pertinent possible,
- ◆ des objectifs quantifiés de résultats,
- ◆ un programme de travaux prévisionnels,
- ◆ l'engagement des partenaires pour la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

## QUI PEUT PORTER LE CONTRAT ?

---

Les acteurs ayant les compétences techniques et réglementaires pour porter les actions.

## LES MOYENS

---

- ◆ Une visibilité pluriannuelle sur les financements de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- ◆ une aide possible à l'animation ;
- ◆ une bonification de 10% pour les travaux d'effacements d'ouvrages inscrits dans le contrat.

---

### Crédits photographiques

Page 1 : Coutances mer et bocage  
Page 3 : agence de l'eau Seine-Normandie  
Page 4 : Coutances mer et bocage  
Page 6 : Commune de Granville  
Page 8 : Coutances mer et bocage  
Page 10 : Coutances mer et bocage  
Page 16 : Coutances mer et bocage